Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260320-2603001-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Abstentions :
Pour : 19
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. André LAUDEN, Conseiller Municipal, doyen d'âge,

Etaient présents : Mme FRANCIUS, M. DESCHAMPS, Mme CANSIER, M. BERNARD, Mme MEUR, M. BIGER, Mme LE ROY, M. BARRE, Mme LE BLEIS, M. TUAL, Mme GREIJDANUS, M. LAUDEN, M. CADRAN, Mme CORNEC, M. BARIOU, Mme ROSPARS, M. LE BERRE, Mme LE FAOU

Etait absente : Mme BRUNET (pouvoir à Mme CANSIER),

Secrétaire de séance nommé : M. DESCHAMPS

Mode de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 16 mars 2026 Affiché le Transmis le

Délibération n°26-03-001
Objet : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-4 et L 2122-7, L2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que Monsieur André LAUDEN, Président, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Considérant que Monsieur André LAUDEN, Président, lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Considérant la candidature de :

- Madame Murielle FRANCIUS,

Considérant que le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260320-2603001-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A OBTENU : Madame Murielle FRANCIUS : **19 voix**

Madame Murielle FRANCIUS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

François DESCHAMPS,
Secrétaire de séance

André LAUDEN
Doyen d'âge

Murielle FRANCIUS
Maire